

# COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

## DE SOULTZ-SOUS-FORETS DU 3 SEPTEMBRE 2014

**Sous la présidence de :** Monsieur Pierre MAMMOSSER, Maire

**Membres présents :** Mmes et MM. Lucienne HAAS, Dominique STOHR, Alfred RINCKEL et Marie-José SCHALLER, adjoints au Maire, Béatrice HOELTZEL, Maire délégué de Hohwiller, Fabien ACKER, Christophe BUSCHE, Claire CARRARO-LIEVRE, Michèle CECCHINI, Sylvie CULLMANN, Fabrice FISCHER, Christophe HECKMANN, Eric HUBERT, Christian KLIPFEL, Isabelle MULLER, Véronique PHILIPPS, José POZUELO, Thomas RUBY, Jean-Michel STEPHAN, Cathy WAGNER et Anne ZYTO, conseillers municipaux.

**Membre absent excusé :** Mme Céline GEFFROY, conseillère municipale donne procuration à Pierre MAMMOSSER, Maire.

**Secrétaire de séance :** Michèle NEICHEL, DGS.

Le Maire ouvre la séance, salue l'assemblée et remercie la presse, en la personne de Guillemette JOLAIN, journaliste, d'assister régulièrement aux réunions du conseil municipal de Sultz-sous-Forêts. Il rappelle également que la maison de Céline GEFFROY a été frappée par la foudre au mois d'août. Céline GEFFROY remercie la municipalité pour leur soutien durant cette épreuve et en particulier l'adjointe au Maire Lucienne HAAS.

L'invitation à la réunion du conseil municipal du 28 août 2014, envoyée par courrier aux conseillers municipaux, prévoyait l'ordre du jour suivant :

1. **COMPTE RENDU DES REUNIONS**
2. **PLANIFICATION DES PROJETS ET STRATEGIES FINANCIERES**
3. **VIE SCOLAIRE**
4. **PROJETS ET TRAVAUX**
5. **INSTITUTIONS CULTURELLES**
6. **URBANISME**
7. **PERSONNEL COMMUNAL**
8. **AFFAIRES FINANCIERES**
9. **DIVERS.**

Le Maire propose au conseil municipal de rajouter le point 7 – CHASSE comme indiqué dans le courriel du 29/08/2014.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve cette proposition.

### **POINT 1 : COMPTE RENDU DES REUNIONS DES DIFFERENTS SYNDICATS ET COMMISSIONS**

- **Approbation du compte rendu du conseil municipal du 2 juillet 2014**

Le conseil municipal, à l'unanimité moins une abstention (Fabrice FISCHER), approuve le compte rendu du conseil municipal du 2 juillet 2014.

- **Différentes réunions, rencontres et manifestations**

#### **03.07.2014**

- Rencontre avec M. VEQUAUD/Axentia (bailleur social de la maison de retraite) concernant la mise à disposition de 12 places de stationnement sur le parking rue des Vignes
- Réunion de la commission de pilotage des institutions culturelles pour la préparation du festival des Tradi'sons de Noël : le thème de cette année « le temps de Noël au 18<sup>e</sup> siècle »

#### **07.07.2014**

- Rencontre avec les représentants de l'association ALT (soins, accompagnement et prévention en addictologie) : un psychologue de l'association intervient dans le point d'accueil et d'écoute jeunes situé au collège de l'Outre-Forêt dans le cadre d'un réseau départemental financé par l'Etat. L'Etat se retirant petit à petit, l'association se tourne vers la commune d'accueil de la permanence. Le Maire a proposé à l'association de délocaliser la permanence au centre-ville et d'organiser des permanences tournantes (Betschdorf, Hatten). Le dossier est à l'étude
- Etat des lieux du logement au-dessus de la mairie de Hohwiller : des travaux de rénovation sont à entreprendre en vue de la location

#### **08.07.2014**

- Réunion pour le croisement de Retschwiller (RD 170/RD 264) organisée par le Conseil Général du Bas-Rhin
- Passage du jury d'arrondissement pour le fleurissement à Soultz-sous-Forêts et à Hohwiller : des progrès sont à faire pour le fleurissement à Soultz-sous-Forêts

#### **09.07.2014**

- Rencontre avec les responsables du relais culturel de Wissembourg pour une mise en place éventuelle d'un projet de mutualisation des relais culturels de Soultz-sous-Forêts et de Wissembourg
- Inspection annuelle de la compagnie de gendarmerie de Wissembourg

#### **10.07.2014**

- Rencontre avec Philippe MOCHEL de l'église évangélique concernant l'occupation de la maison des associations

#### **11.07.2014**

- Vernissage de l'exposition « Les Pompiers de Wissembourg, 200 ans d'histoire » à la Grange aux Dîmes de Wissembourg

#### **12.07.2014**

- office solennel en la synagogue de la Paix à Strasbourg à l'occasion de la Fête Nationale du 14 Juillet organisé par le Président du Consistoire Israélite du Bas-Rhin et le Président de la Communauté Israélite de Strasbourg

#### **13.07.2014**

- Festivités de la Fête Nationale du 14 juillet : grand succès et satisfaction générale

#### **16.07.2014**

- Réunion de présentation et concertation concernant les coulées d'eaux boueuses à Hohwiller : le diagnostic et des pistes de solutions ont été présentés par le cabinet d'études au public

#### **20.07.2014**

- Festivités du 60<sup>e</sup> anniversaire de l'AS Schoenenbourg avec remise de distinctions

#### **23.07.2014**

- Visite de la maison KOHLER avec l'architecte des Bâtiments de France : constat unanime concernant la démolition de l'immeuble avec préconisation des ABF, si démolition, de reconstruction pour préserver l'enclavement de l'église. Les propriétaires proposent la vente pour un montant de 37 500 €, contre 40 000 € initialement affichés.

Le Maire propose au conseil municipal l'achat de cette propriété pour un montant de 37 500 € et demande à l'assemblée de délibérer.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide l'achat de l'immeuble 17, rue des Barons de Fleckenstein (maison KOHLER) au prix de 37 500 €. Les frais notariés sont à la charge de l'acheteur

- Rencontre avec l'architecte pour les travaux de fenêtres et tourelles à la synagogue – point à l'ordre du jour
- Réunion de la CCID (commission communale des impôts directs)
- Réunion de l'Association Foncière de Soultz-sous-Forêts

#### **25.07.2014**

- Passage du jury communal pour le fleurissement Soultz-sous-Forêts et Hohwiller : le jury a parcouru les rues de Soultz-sous-Forêts et de Hohwiller à la recherche des plus belles compositions florales et propose le classement suivant :

##### **• SOULTZ-SOUS-FORETS**

1 <sup>er</sup> prix : M. et Mme Eric SCHIMPF – 51, rue de Lobsann	100 €
2 <sup>e</sup> prix : M. et Mme Didier KLEIN – 18a, rue de Pechelbronn	75 €
3 <sup>e</sup> prix : M. et Mme Denis LOISON – 17, rue de Lobsann	55 €
4 <sup>e</sup> prix : M. et Mme Joël MESSMER – 34, rue du Docteur Deutsch	45 €
5 <sup>e</sup> prix : M. et Mme Guy MEJSNEROWSKI – 1, rue Chrétien Frédéric Petri	40 €
6 <sup>e</sup> prix : M. et Mme Jean-Paul SCHNEIDER – 5, rue de Pechelbronn	30 €
7 <sup>e</sup> prix : Mme Marthe UNGERER – 10, rue de Marienbronn	30 €
8 <sup>e</sup> prix : M. et Mme Charles THALMANN – 34, rue du Frohnacker	30 €
9 <sup>e</sup> prix : M. Roger SCHMITT – 46, rue de Lobsann	30 €
10 <sup>e</sup> prix : Mme Lina WEIMER – 39, rue Frohnacker	30 €

##### **• HOHWILLER**

1 <sup>er</sup> prix : M. et Mme Ernest PHILIPPS – 18, rue de Reimerswiller	100 €
2 <sup>e</sup> prix : M. et Mme Siegfried MEINHARTH – 2, rue des Jeunes Vignes	75 €
3 <sup>e</sup> prix : M. et Mme Samuel BOSSERT – 37a, rue Principale	55 €
4 <sup>e</sup> prix : M. et Mme Ernest ROTT – 4, rue de Hoffen	45 €
5 <sup>e</sup> prix : M. et Mme Freddy BOSSERT – 37, rue Principale	40 €
6 <sup>e</sup> prix : M. et Mme Georges JAEGER 28, rue Principale	30 €
7 <sup>e</sup> prix : M. et Mme Werner BOSSERT – 30, rue Principale	30 €
8 <sup>e</sup> prix: M. et Mme André STUDY –, rue Principale	30 €
9 <sup>e</sup> prix : M. et Mme Cédric ROTT – 33, rue Principale	30 €
10 <sup>e</sup> prix : M. et Mme Jean Georges GORGUS – 48, rue Principale	30 €

Le conseil municipal, à l'unanimité, valide le palmarès. La remise des récompenses aux lauréats se fera lors de la cérémonie des vœux de la municipalité en janvier 2015

#### **28.07.2014**

- Expertise de la propriété 12, rue du Docteur Deutsch à Soultz-sous-Forêts par Madame Charlotte WALTER-SCHIMPF, architecte : il s'agit de l'ancienne maison Hubrecht située en face

du supermarché Match. Le propriétaire du bien est en liquidation judiciaire et c'est le liquidateur qui avait entrepris des travaux suite à un premier arrêté de péril imminent en 2012. Cette propriété s'est beaucoup dégradée et la grange s'est en partie effondrée. L'expert nommé par le Président du Tribunal Administratif sur demande de la commune a préconisé des mesures conservatoires très importantes. Le rapport a été envoyé au liquidateur judiciaire pour connaître son avis sur les travaux à entreprendre et les possibilités de financement

#### **1.08.2014**

- Commémoration du centenaire de la mobilisation générale du 1<sup>er</sup> août 1914 avec pavoisement et sonnerie des cloches des églises

#### **2.08.2014**

- Cérémonie du souvenir à l'occasion du 70<sup>e</sup> anniversaire du bombardement de la raffinerie et de la commune de Merkwiler-Pechelbronn

#### **4.08.2014**

- rencontre avec Mme GRAUSS, directrice de l'école élémentaire concernant la rentrée scolaire

#### **6.08.2014**

- Rencontre avec M. BESSIN/Société CB Consultants concernant le site Internet de la Ville
- Rencontre avec un riverain de la rue de Marienbronn pour des problèmes de bruit (abolements des chiens)

#### **14-17.08.2014**

- Voyage d'étude de l'Amicale des Maires du canton de Sultz-sous-Forêts à Verdun

#### **17.08.2014**

- 30<sup>e</sup> grand prix cycliste de Sultz-sous-Forêts organisé par le VCNA

#### **Du 22 au 25.08.2014**

- Kirwe avec animations ; cette Kirwe a été la plus fréquentée depuis bien des années, une fréquentation certainement liée à la qualité des orchestres retenus par les organisateurs. A noter également l'effort fait par un restaurant privé, sachant que sur ce point il faudra tout de même veiller à limiter les nuisances sonores

#### **26.08.2014**

- Réunion de la commission d'arrondissement pour la sécurité plénière pour l'implantation d'un chapiteau lors de l'inauguration de la MAS Dietrich Bonhoeffer rue de la Digue

#### **27.08.2014**

- Réunion des commissions « projets et travaux » et « urbanisme habitat »

#### **28.08.2014**

- Réunion au pôle scolaire pour la levée des réserves
- Rencontre avec des représentants de l'association CADR 67 pour un tour d'horizon des projets de création de voies cyclo-piétonnes

#### **02.09.2014**

- Réunion de la commission des finances pour la planification des projets 2014/2020 – point à l'ordre du jour

### 03.09.2014

- Inscriptions à l'école municipale de musique
- Réunion de la commission de sélection des offres – point à l'ordre du jour.

## POINT 2 : PLANIFICATION DES PROJETS ET STRATEGIES FINANCIERES

### 1. Echelonnement de la dette

Le Maire présente différents scénarii de baisse des dotations de l'Etat, en prenant en compte notamment les décisions de la loi de finances 2014, le pacte de responsabilité et le prélèvement de 11 milliards d'économie.

Il rappelle que le conseil municipal, par délibération du 2 juillet 2014 avait retenu le Crédit Mutuel pour la souscription de l'emprunt pour le complexe sportif à condition que cet organisme accepte un rallongement de la durée de remboursement de 15 ans à 20 ans pour 2 emprunts, le premier souscrit pour les travaux de voirie 2003 (place du général de Gaulle et giratoire rue du Frohnacker) et le second pour la construction de la médiathèque et les travaux de voirie 2005. Suite à ce rééchelonnement la dette de la commune, qui s'élève actuellement à 2,5 M€ sera de 2,2 M€ d'ici la fin du mandat en 2020.

Ce rééchelonnement fait gagner près de 300 000 € en capacité d'autofinancement, qui sera alors de 1,9 M€ pour le mandat. En gardant comme objectif un endettement de 1 200 € par habitant, les nouveaux emprunts seront, par ailleurs, limités à 1,5 M€ jusqu'à la fin de ce même mandat.

Suite à cet exposé le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur l'allongement de ces 2 emprunts.

Le conseil municipal, à l'unanimité, est favorable au rééchelonnement de la dette et décide le rallongement de la durée d'amortissement des deux emprunts concernés de 15 ans à 20 ans. Il autorise le Maire à signer l'avenant aux contrats de prêts.

### 2. Planification globale des projets et inscription au contrat de territoire 2015/2017

- Planification globale des projets 2014/2020

Le Maire présente à l'assemblée tous les projets prévus pour la ville et leur échelonnement au fil du mandat. Ces investissements coûtent plus chers que la capacité de financement de la commune et il faudra donc les revoir à la baisse.

	<b>BUDGET 2014 (en milliers d'€)</b>	<b>PLAN 2015 - 2017 (en milliers d'€)</b>	<b>PLAN 2018 - 2020 (en milliers d'€)</b>
<b>Attractivité du centre-ville</b>			
<b>Structuration économique</b> ZA Jardin de La Saline	Etudes 10	Aménagements 500	
<b>Logements en centre-ville</b> Résidence séniors		Transformation de 8 logements en résidence séniors 1 000	
<b>Habitat et logements</b>			
<b>Mettre en œuvre l'éco- quartier</b>	Etudes 10	Opération spéciale sur budget annexe	

<b>Lancer l'urbanisation des zones AU1</b> Lotissements privés à Soultz-sous-Forêts Lotissement communal à Hohwiller		Voie d'accès 100 Budget annexe	Voie d'accès 100 Budget annexe
<b>Prévention coulées de boues</b> Dossier Hohwiller	Etudes 15	Aménagements 200	
<b>Accès aux commerces et aux services à la population</b>			
<b>Liaisons douces et accès au collège</b>	Frohnacker - Seltz 7	Accès au collège 350 (liaisons douces y.c. rue de Seltz, et voirie)	
<b>Centre-ville ancien</b> Place Albert Schweitzer	Achat Maison Kohler 40		Remplacement maison Kohler 200
<b>Sécurité</b> Soultz-sous-Forêts Hohwiller		Rues des Vignes – Deutsch 30 Aménagements traversée 50	
<b>Le vivre ensemble</b>			
<b>Investissements et infrastructure</b> Complexe sportif Equipements associatifs Ecoles Aménagements Bruehl	Extension 1200  Chemins et jeux 25	Accessibilité 50 maison associations Ecole maternelle 400	Deuxième hall 2000 Salle des fêtes 200 Hohwiller
<b>Insertion</b> Création d'un quartier solidaire		Acquisition et transformation propriété Dangler 500	

- **Inscriptions au contrat de territoire 2015/2017**

Dans le cadre des négociations menées avec le Conseil Général du Bas-Rhin, le Maire présente les projets que la Ville de Soultz-sous-Forêts souhaiterait inscrire dans le contrat de territoire 2015/2017. Les différentes propositions élaborées par les communes donneront lieu à des négociations avec la communauté de communes de l'Outre-Forêt.

Le conseil municipal, à l'unanimité moins une abstention (Christian KLIPFEL) inscrit les différents projets au contrat de territoire 2015/2017, à savoir :

**PROJETS STRUCTURANTS**

Projet n° 1	Accès au collège Soultz-sous-Forêts intramuros	Répartition sur les 3 ans	350 000 €
Projet	Aménagement du quartier commercial du	Répartition	500 000 €

n° 2	Jardin de La Saline	sur les 3 ans	
Projet n° 3	Création d'un quartier solidaire permettant l'implantation d'une épicerie sociale et l'établissement d'une entreprise solidaire	2016	500 000 €
Projet n° 4	Transformation de logements / ou d'un bâtiment actuellement vide en résidence senior comportant 8 appartements	2016/2017	1 000 000 €

### PROJETS LOCAUX

Projet n° 1	Rénovation mise aux normes sécurité incendie et mise en accessibilité de l'école maternelle	2015	400 000 €
Projet n° 1 bis	Prévention des coulées d'eaux boueuses à Hohwiller	2015	200 000 €
Projet n° 2	Aménagements sécurité routière	2015	80 000 €
Projet n° 3	Renforcement du réseau de voirie pour ouvrir de nouvelles zones, dents creuses, à l'urbanisation	2015	100 000 €
Projet n° 4	Accessibilité maison des associations	2015	50 000 €

Le descriptif complet des projets est joint en annexe 1.

### POINT 3 : VIE SCOLAIRE

#### 1. Situation des inscriptions et intervenants des TAP

- INSCRIPTIONS AUX TAP

- Ecole élémentaire

101 élèves de l'école élémentaire sont inscrits à ce jour aux TAP, mais il y aura sans doute encore des inscriptions complémentaires d'ici lundi prochain. Lucienne HAAS, adjointe aux affaires scolaires présente les différentes activités ainsi que les locaux d'accueil :

ACTIVITES	NOMBRES D'ELEVES INSCRITS	LIEU DES ACTIVITES
Atelier culinaire	15	Anc. halte-garderie
Capoeira	10	Salle de classe 1 <sup>er</sup> étage de l'école maternelle
Chant	4	}
Danse	21	} Maison des associations
Eveil musical	8	}
Photographie	17	Salle de réunion du pôle scolaire

Poterie	16	Salle des arts du pôle scolaire
Travail sur bois / Karaté	10	Salle de classe pôle scolaire
<b>TOTAL</b>	<b>101</b>	

– **Ecole maternelle**

A l'école maternelle il n'y aura pas d'activités mais une simple garderie. Un accueil le matin y est également organisé, le tout encadré par les ATSEM. A ce jour 44 élèves sont inscrits pour le lundi soir, 42 élèves pour le vendredi soir et 7 élèves pour l'accueil du matin.

• **INTERVENANTS**

La majorité des intervenants ont le statut d'autoentrepreneurs et factureront les cours assurés. L'activité travail sur bois/karaté est regroupée en fonction de la disponibilité des animateurs (karaté le lundi et travail sur bois le vendredi).

**2. Information sur le transport scolaire Soultz-sous-Forêts/Hohwiller**

Un appel à la concurrence a été effectué auprès de divers transporteurs et seule la Société STRIEBIG SARL de Brumath a transmis une offre. Les transports FOELL n'ont pas pu répondre vu qu'ils n'ont pas de possibilité de transport le samedi matin. Une convention d'exploitation a donc été signée avec STRIEBIG pour assurer le transport des élèves de Hohwiller à Soultz-sous-Forêts et retour.

**Prix :** 96,83 € TTC/jour de fonctionnement complet (lundi, mardi, jeudi et vendredi) - 48,40 € TTC pour le samedi.

**Horaires :**

- **HOHWILLER** (abribus)
  - Lundi, mardi, jeudi et vendredi : matin à 8h (départ du bus à 8h05) – après-midi 13h15 (départ du bus à 13h20)
  - Samedi : matin à 8h15 (départ du bus à 8h20)
- **SOULTZ-SOUS-FORETS** (rue des Barons de Fleckenstein)
  - Lundi, mardi, jeudi et vendredi : matin à 11h40 – après-midi à 16h10
  - Samedi : matin à 11h40.

**3. Transport scolaire CLIS**

Depuis la rentrée scolaire l'école élémentaire de Soultz-sous-Forêts accueille une CLIS. Cette classe est fréquentée par 8 enfants venant des communes du secteur du collège de l'Outre-Forêt (Soultz-sous-Forêts, Betschdorf, Reimerswiller, Surbourg et Hoelschloch). Le transport jusqu'au collège est pris en charge par le Conseil Général du Bas-Rhin et la commune avait été sollicitée pour l'accueil de ces enfants au collège et l'accompagnement jusqu'à l'école élémentaire.

Après de longues négociations, ces enfants prendront donc 2 bus, le premier les déposera au collège et ils seront ensuite pris en charge par le transport scolaire de la commune (Hohwiller/Soultz-sous-Forêts).

- 4. Information :** la communauté de communes de l'Outre-Forêt inaugure les différents périscolaires le samedi 18 octobre 2014 et le pôle scolaire sera inauguré le même jour.



## POINT 4 : PROJETS ET TRAVAUX

### 1. Pôle scolaire et de la petite enfance : validation du calcul des charges

L'ensemble des charges du pôle scolaire et de la petite enfance (chauffage, électricité, téléphone, eau et assainissement ...) est payé par la commune et une partie doit être récupérée auprès de la communauté de communes de l'Outre-Forêt pour la partie périscolaire et petite enfance.

Le Maire propose d'effectuer la répartition d'après les différents volumes vu qu'une division en volumes pour le nouveau bâtiment a été effectuée par le cabinet de géomètres GRAFF-KIEHL pour le nouveau bâtiment, l'ancien bâtiment étant propriété de la commune.

- **Volume école élémentaire** (commune de Soultz-sous-Forêts)

- Rez-de-chaussée : 149 m<sup>2</sup>
- 1<sup>er</sup> étage : 702 m<sup>2</sup>
- Communs : 31,19 m<sup>2</sup>

**soit un total de 882,19 m<sup>2</sup>**

- **Volume périscolaire et petite enfance** (communauté de communes de l'Outre-Forêt) :

- Rez-de-chaussée : 486 m<sup>2</sup>
- Communs : 17,81 m<sup>2</sup>

**soit un total de 503,81 m<sup>2</sup>.**

- **REPARTITION DES CHARGES DE SEPTEMBRE 2013 A AOUT 2014**

1. répartition des charges de téléphone par moitié
2. répartition des autres charges (chauffage, électricité, eau, assainissement, vérification des diverses installations, des extincteurs ...) d'après les volumes.

- **A PARTIR DE SEPTEMBRE 2014**

1. répartition des frais de téléphone par moitié
2. répartition des autres charges sur l'ensemble du pôle scolaire.

Le conseil municipal est favorable à la répartition des charges comme proposée. Cette répartition devra également être approuvée par le conseil communautaire de la communauté de communes de l'Outre-Forêt.

### 2. Eglise protestante

- **Orgue : validation du décompte définitif et de la participation de la paroisse protestante**

- **Décompte définitif**

Le décompte définitif des travaux de restauration de l'orgue de l'église protestante s'élève à 133 529,51 € HT, soit 159 701,29 € TTC.

Financement de l'opération :

- Paroisse Protestante (24,817%)	:	39 633,09 €
- Fondation du Patrimoine (3,416%)	:	5 455,94 €
- Conseil Général (13,377%)	:	21 364,72 €
- Commune de Retschwiller (1,878%)	:	3 000,00 €
- Ville de Soultz-sous-Forêts (56,51%)	:	90 247,54 €
(dont FC TVA 24 724,95 €)		

Une campagne de souscription visant à encourager le mécénat populaire et le mécénat d'entreprise en faveur de la sauvegarde du patrimoine de proximité a été lancée auprès de la Fondation du Patrimoine pour le projet et une convention tripartite a été signée entre la commune, la paroisse protestante et la Fondation. Le montant total des dons s'élève à 17 002 €, dont 15 000 € versés par la Paroisse Protestante. Des frais de gestion de 3% (510,06 €) ont été prélevés sur cette somme par la Fondation du Patrimoine.

De plus, la Fondation du Patrimoine a abondé la collecte réalisée par une subvention directe financée sur ses ressources propres (3 964 €).

- **Participation de la Paroisse Protestante :**

En prenant en compte les participations versées par la paroisse protestante directement et par le biais de la Fondation du patrimoine, les dons versés par les particuliers, la subvention de la Fondation du Patrimoine et en déduisant les frais de gestion, le solde dû par la Paroisse Protestante s'élève à 4 177,45 €.

Le conseil municipal, à l'unanimité, valide le décompte définitif et la participation de la paroisse protestante de Soultz-sous-Forêts. Il autorise le Maire à encaisser le solde dû par la paroisse protestante d'un montant de 4 177,45 €.

- **Abat-sons**

Le Maire informe le conseil municipal que le remplacement des abat-sons de l'église protestante est prévu au budget primitif 2014 pour un montant de 6 000 € TTC. En raison de la hauteur, ces châssis ne sont accessibles que par nacelle. Des devis ont été demandés d'une part pour la confection des châssis identiques à l'existant et d'autre part pour la location de la nacelle et les travaux en hauteur (dépose et repose du grillage intérieur, dépose et repose des abat-sons ...).

- **Confection des abat-sons** : devis de l'Ebénisterie HESS de Soultz-sous-Forêts pour un montant de 6 040 € HT, pose non comprise
- **Location nacelle et dépose et repose du grillage intérieur, dépose des anciens abat-sons et pose des nouveaux** : devis de l'entreprise BEYER COUVERTURE de Brumath pour un montant maximum de 4 858 € HT  
soit un total de 10 898 € HT (13 077,60 € TTC).

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide la réalisation des travaux et approuve les devis présentés.

### **3. Propriété Grunewald : désamiantage, démolition et évacuation des gravats**

Le conseil municipal avait attribué la mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante des principaux éléments de la construction avant démolition à la Société QUALICONSULT. Cette société a effectué le repérage et transmis le rapport. Une mise en concurrence a été lancée auprès de 9 entreprises dont seules 2 entreprises ont répondu :

- GCM DEMOLITION/ Bouxwiller : 17 550 € HT
- HANAU DECONSTRUCTION DESAMIANTAGE/Bouxwiller : 11 490 € HT.

L'entreprise HANAU donne un délai d'intervention de 6 à 8 semaines et des travaux d'une durée de 2 à 3 jours ; l'entreprise GCM n'a pas spécifié de délai.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide la réalisation des travaux et les attribue à l'entreprise HANAU DECONSTRUCTION DESAMIANTAGE de Bouxwiller pour un montant de 11 490 € HT. Le crédit est voté sur article 2135 de l'opération 179 – DIVERS TRAVAUX DE BATIMENTS.

#### **4. Synagogue : validation du projet**

Pour donner un nouvel éclat à la synagogue, le Maire a présenté les propositions du maître d'œuvre pour le remplacement de fenêtres et la rénovation des 2 tourelles pour leur redonner leur aspect d'origine. Les travaux sont estimés à 148 240 € HT.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'avant-projet présenté. Un avis d'appel public à la concurrence sera lancé pour ces travaux. Ces travaux étant inscrits au contrat de territoire signé avec le Conseil Général du Bas-Rhin, une subvention sera sollicitée auprès de cette collectivité.

#### **5. Archives communales : mise en concurrence maîtrise d'œuvre**

Le conseil municipal, sur proposition du Maire, à l'unanimité, décide de faire appel à un maître d'œuvre pour l'aménagement des archives communales dans le sous-sol de l'annexe de la mairie. Une mise en concurrence sera lancée.

#### **6. Parking de la Saline : dépose et repose de pavage et installation d'un regard**

##### **• Dépose et repose de pavage et installation d'un regard**

Le Maire fait part au conseil municipal qu'une buse de rétention d'eau qui se trouve sous le parking de la Saline était bouchée dans son écoulement. Le SICTEU, par le biais du SDEA, a diagnostiqué la cause et réalisé des travaux pour l'évacuation de ces eaux. Il faut maintenant déposer l'ancien pavage, en remettre du nouveau et installer un regard supplémentaire.

Le Maire présente les différentes offres :

##### **– Dépose et repose de pavage**

EUROVIA/Wissembourg : 4 988 € HT

HEIBY & FILS/Soultz-sous-Forêts : 5 978,50 € HT.

##### **– Installation d'un regard**

EUROVIA/Wissembourg : 2 580,50 € HT.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de faire réaliser les travaux et les attribue à l'entreprise EUROVIA/Wissembourg.

#### **7. Remplacement d'un poteau d'incendie rue du Maire Geiger**

Le Syndicat des Eaux a signalé qu'un poteau d'incendie était défectueux devant la propriété 27 rue du Maire Geiger à Soultz-sous-Forêts et a fait parvenir le devis pour le remplacement qui s'élève à 4 836,92 € HT.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide le remplacement du poteau d'incendie.

#### **8. Réfection des portes des édifices culturels**

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de faire réaliser les travaux d'entretien des portes d'entrée et d'accès latéral de l'église protestante et de la porte d'entrée de la synagogue par l'entreprise MARMILLOD de Lembach pour un montant de 2 400 € HT :

– porte d'entrée double de l'église protestante : 1 000 € HT

– porte latérale de l'église protestante : 700 € HT

– porte d'entrée de la synagogue : 700 € HT.

#### **9. GRDF : hébergement d'équipements de télérelevé en hauteur**

Gaz Réseau Distribution France (GRDF) souhaite mettre en place sur des points hauts de la commune des équipements techniques permettant d'effectuer des télérelevés des compteurs gaz. Les sites proposés sont l'église protestante (hauteur 25 m) et la mairie (hauteur 12m), mais un seul site sera

retenu par GRDF. En effet GRDF veut moderniser le réseau avec l'installation des compteurs gaz communicants. Chaque client GRDF sera équipé d'un nouveau compteur gaz qui permettra d'envoyer l'index à l'aide d'une pile dont la durée de vie sera identique au compteur (20 ans). A ce jour les clients GRDF ne disposent que d'un relevé par an, le restant étant des factures estimées. La mise à disposition de ces relevés permettra aux clients de suivre leurs consommations et ainsi de mieux maîtriser leur facture. Il suffira de se connecter sur le site Internet de GRDF pour suivre les consommations journalières et le bilan mensuel.

Ce projet vise trois objectifs majeurs :

1. Améliorer la qualité de la facturation et la satisfaction des clients
2. Développer la maîtrise de l'énergie
3. Optimiser le réseau de distribution.

GRDF propose une convention pour l'installation de ces équipements et s'engage à payer une redevance annuelle de 50 € HT par site équipé.

A l'interrogation de José POZUELO quant à l'émission des ondes, le Maire répond que la documentation lui sera transmise.

Le conseil municipal, à l'unanimité moins 4 voix contre (Fabien ACKER, Christophe BUSCHE, José POZUELO et Thomas RUBY) et une abstention (Eric HUBERT), est favorable à la mise en place des équipements techniques permettant d'effectuer des télérelevés des compteurs gaz sur l'église protestante ou la mairie. Il autorise le Maire à signer la convention à intervenir.

#### **10. Illuminations de Noël : propositions et validation**

Le Maire propose de remplacer et de compléter les illuminations de Noël à Soultz-sous-Forêts et d'améliorer les illuminations à Hohwiller. Le budget est évalué à 13 000 € HT (15 600 € TTC).

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve ces propositions et vote un crédit de 15 600 € pour l'achat des illuminations. Ce vote de crédit tient lieu de décision modificative à l'appui du compte de gestion. Il sera financé par le remboursement de la contribution du SICTEU.

#### **11. Autres**

##### **• Mise aux normes de l'installation électrique de l'ancienne maison forestière**

L'entreprise d'électricité MESSEMER a fait parvenir un devis pour la mise aux normes de l'installation électrique de l'ancienne maison forestière qui s'élève à 11 571,57 € HT. Le Maire rappelle que cette maison pourrait être mise à disposition des associations qui nécessitent de petits locaux.

A l'interrogation de certains élus quant aux conditions de ces mises à disposition et notamment l'aménagement de ces locaux, le Maire rappelle qu'il ne s'agit que d'une simple mise à disposition, l'entretien et l'aménagement sont à la charge des associations.

Le conseil municipal demande à la municipalité de faire un point sur les potentialités et reporte sa décision à une prochaine réunion.

##### **• Aménagement de la rue de Seltz pour une cohabitation piétons, cyclistes et automobilistes**

Le Maire informe le conseil municipal que l'enquête mobilité du plan de déplacements du collège de l'Outre-Forêt fait apparaître que plus de la moitié des élèves de Soultz-sous-Forêts se rendent au collège en voiture. La sécurité des déplacements est un des arguments majeurs mis en avant tant par les parents que par les enfants. Des aménagements cyclables et un accès piétons sécurisé sur le trajet du collège sont les deux mesures qui favoriseraient la marche à pied ou le vélo.

La municipalité a contacté le cabinet d'études BEREST pour trouver une solution permettant une cohabitation la plus sécurisée possible entre piétons, cyclistes et automobilistes. Deux scénarii se sont dégagés qui ont été soumis à l'approbation de Monsieur le Préfet par lettre du 12 juin 2014, la rue de Seltz – RD 28 – étant une route à grande circulation classée « itinéraire transports exceptionnels de 2<sup>ème</sup> catégorie » :

1. l'avant-projet du 2 juillet 2013 privilégie les déplacements doux au détriment de la circulation automobile. Il prévoit un trottoir mixte cyclistes-piétons des deux côtés de la rue de 2,50 mètres de large. Lorsque les emplacements de stationnement sont occupés, la chaussée est réduite à 5 mètres dans un certain nombre d'endroits
2. l'avant-projet du 19 mai 2014 est plus équilibré car il prend mieux en compte le statut de route à grande circulation. Concernant les déplacements doux il garantit un minimum de 2,50 mètres d'un côté et de 1,50 mètres de l'autre côté de la rue, ainsi qu'une chaussée réduite à 5,50 mètres lorsque les emplacements de stationnement sont occupés.

Le dossier a été instruit par la Direction départementale des Territoires qui, par courrier du 29 août 2014, a émis un avis favorable aux deux scénarii proposés.

Le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur l'un ou l'autre scénario proposé. Suite à la décision une réunion publique sera organisée avec les riverains et les travaux sont prévus en 2015. Il informe également que lors de la précédente mandature les élus avaient opté pour la deuxième solution.

Le conseil municipal, après délibération, par 18 voix pour le scénario 2, 4 voix pour le scénario 1 et une abstention, décide de retenir l'avant-projet du 19 mai 2014 qui sera soumis aux riverains lors d'une réunion publique.

## **POINT 5 : INSTITUTIONS CULTURELLES**

### **1. Attribution de la mission de régisseur du relais culturel de La Saline**

Claire CARRARO-LIEVRE quitte la salle et ne participe pas au vote.

L'avis public à la concurrence pour le contrat de services de régisseur son et lumière pour les spectacles et manifestations du relais culturel La Saline a été publié sur le site Internet de la Ville et sur e-marchespublics.com le 24 juillet 2014. Il a également été affiché à la mairie, au relais culturel et à la médiathèque. La date limite de remise des offres était fixée au 28 août 2014. Le contrat sera souscrit pour la période du 8 septembre 2014 au 31 août 2015.

Une seule offre est parvenue de la part de JBL autoentrepreneur de Soultz-sous-Forêts. Les conditions financières de l'offre sont les suivantes :

- prestation facturée au temps réel d'intervention au taux horaire de 26 € HT porté à 38 € HT en cas d'intervention les dimanches et jours fériés.

Le Maire rappelle que les tarifs horaires du précédent contrat souscrit en novembre 2012 s'élevaient à 25,50 € HT respectivement 38 € HT. Il insiste également sur le fait que cette formule permet d'avoir de la souplesse et que les interventions sont minimisées.

Le conseil municipal, à l'unanimité moins cinq abstentions (Michèle CECCHINI, Eric HUBERT, Christian KLIPFEL, Véronique PHILIPPS et Cathy WAGNER), décide d'attribuer la mission de régisseur à JBL Autoentrepreneur/Soultz-sous-Forêts et autorise le Maire à signer le contrat à intervenir dans les conditions précitées.

### **2. Ecole municipale de musique : tarifs 2014/2015 et création d'emplois**

- **Tarifs pour l'année scolaire 2014/2015**

Les inscriptions à l'école municipale de musique pour l'année scolaire 2014/2015 ont eu lieu ce jour. Le Maire rappelle les tarifs trimestriels de l'année scolaire écoulée et propose de les reconduire pour la présente année scolaire :

<b>DISCIPLINES</b>	<b>TARIFS SOULTZ-S/FORETS</b>	<b>TARIFS EXTERIEURS</b>
Eveil musical	54 €	61 €
Formation musicale	54 €	61 €
Formation musicale avec instrument d'harmonie ou percussion	123 €	138 €
Formation musicale avec autre instrument ou chant	138 €	156 €
Cours collectif de chant de 45 minutes	72 €	81 €
Chorale adultes (minimum 10 personnes) ou cours collectifs de chant	29 €	36 €
Pratique d'un 2 <sup>ème</sup> instrument	48 €	54 €
Tarif dégressif à partir du 2 <sup>ème</sup> membre de la même famille	- 21 €	- 21 €
Réduction pour les élèves faisant partie de l'harmonie Concordia de Soultz-sous-Forêts	- 60 %	- 60 %

Le conseil municipal, à l'unanimité, est favorable à la proposition du maire et arrête les tarifs d'écolage de l'école municipale de musique pour l'année scolaire 2014/2015 comme proposé.

- **Création d'emplois d'assistants d'enseignement artistique**

Pour permettre à l'école municipale de fonctionner dans les meilleures conditions, le conseil municipal, sur proposition du Maire, décide de créer 12 emplois d'assistantes d'enseignement artistique non titulaires, à temps non complet pour la période du 1<sup>er</sup> octobre 2014 au 30 septembre 2015. La durée de travail sera fonction du nombre d'élèves inscrits.

Le Maire précise également qu'un temps complet artistique équivaut à 20 heures de service par semaine.

## **POINT 6 : URBANISME**

### **1. Jardin de la Saline et réimplantation de la pharmacie**

Suite à la réunion du conseil municipal du mois de juin, Le Maire projette des propositions d'implantation sur le parking de la Saline soumises au pharmacien et des contre-propositions soumises par le pharmacien. Le Maire a même schématisé une implantation sur l'ancienne propriété Hubrecht. Aucune proposition n'a obtenu l'assentiment des uns et des autres, le pharmacien étudiant également une possibilité d'implantation dans la zone d'activités. La situation est actuellement bloquée ce qui nécessite de reprendre le dossier sous un angle différent, à savoir une discussion sur la stratégie à mener en matière d'activités médicales et paramédicales.

Le Maire envisage donc de rassembler autour d'une table les différents acteurs locaux de ces domaines pour la création éventuelle d'un pôle santé.

Pour Eric HUBERT l'idée de ne pas se focaliser sur l'implantation de la pharmacie est bonne, mais créer un pôle santé et penser que tous les acteurs se mettront d'accord est illusoire.

### **2. Déclaration d'intention d'aliéner concernant l'immeuble anc. Caisse d'Epargne**

Maître KREBS, notaire à Strasbourg a fait parvenir une déclaration d'intention d'aliéner pour l'immeuble 20, rue des Barons de Fleckenstein à Soultz-sous-Forêts (anc. Caisse d'Epargne). En effet HA IMMOBILIER souhaite vendre à cet immeuble à un particulier.

Le Maire rappelle que la Pizza de Nico avait obtenu une autorisation d'urbanisme pour l'installation d'une pizzeria au rez-de-chaussée. N'ayant pas de retour à ce jour sur la signature d'un bail avec cette enseigne, le Maire propose de contacter le responsable de l'enseigne pour savoir si un bail a été signé. Dans l'affirmative, le conseil municipal décide de ne pas faire valoir son droit de préemption et donne délégation au Maire pour la signature de la déclaration d'intention d'aliéner.

Dans la négative le dossier sera soumis au conseil municipal lors de la prochaine réunion.

### **3. Autres déclarations d'intention d'aliéner**

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de ne faire valoir son droit de préemption urbain pour l'aliénation des biens suivants :

- propriété cadastrée section 1 n° 325/136 et 326/136 lieudit « 35 rue des Barons de Fleckenstein » de contenances respectives 186 m<sup>2</sup> et 199 m<sup>2</sup>.
- Propriété cadastrée section 23 n° 528/39 lieudit « 13 rue du Wolfsgarten » d'une contenance de 501 m<sup>2</sup>.

### **4. Exonération d'intérêts sur taxe d'urbanisme**

Le Maire informe le conseil municipal que la trésorerie de Bischwiller a fait parvenir une demande de remise des pénalités de retard pour les taxes d'urbanisme (majoration de 5% et intérêts de retard) concernant le permis de construire PC 474 11 N 0020 - CIRMAD EST (MAS du Sonnenhof). Seules les assemblées délibérantes des collectivités territoriales sont compétentes pour accorder la remise gracieuse des pénalités.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accorde la remise gracieuse des pénalités de retard (majoration de 5% et intérêts de retard) pour les taxes d'urbanisme PC 474 11 N 0020 CIRMAD EST.

## **POINT 7 : CHASSE**

Dans les départements soumis au régime local du Code de l'Environnement, le droit de chasse sur les terres et sur les espaces couverts d'eau est administré par la commune, au nom et pour le compte des propriétaires. Les baux de location des chasses communales sont établis pour une durée de 9 ans, du 2 février 2015 au 1<sup>er</sup> février 2024.

Les bans communaux chassables sont loués entiers ou peuvent être divisés en lots communaux ou intercommunaux d'une contenance au moins égale à 200 hectares.

La location de la chasse porte sur l'ensemble du territoire communal, à l'exception :

- Des chasses réservées
- Des terrains militaires
- Des emprises de RFF ou de la SNCF
- Des forêts domaniales
- Des forêts indivises entre l'Etat et d'autres propriétaires
- Des terrains entourés d'une clôture continue faisant obstacle à toute communication avec les propriétés voisines empêchant tout passage du gibier à poil

Sont également exclues les parties urbanisées de la commune avec ses voies et places, les jardins publics, les ouvrages de navigation, les bassins et les plans d'eau utilisés de façon constante, et les enclaves réservées.

Chaque commune peut s'associer avec une ou plusieurs communes limitrophes pour constituer un ou plusieurs lots de chasse intercommunaux formant un territoire plus homogène ou plus facile à exploiter.

Lors de la dernière adjudication 4 lots de chasse ont été loués :

- Lot 1 : 390 ha de plaine au sud du Seltzbach jusqu'à la voie rapide (Chasseurs de la Litorne)
- Lot 2 : 190 ha dont 140 ha de plaine et 50 ha de forêt, au nord du Seltzbach (Chasseurs du Hang)
- Lot 3 : 200 ha de forêt (Chasseurs du Kirchspiel)
- Lot 4 : 230 ha de plaine sur le ban communal de Hohwiller (Association de chasse du Winzenbaechel).

Le lot 2 comprend de la forêt et de la plaine. Il a été attribué à 190 ha en 2006 (140 ha de plaine et 50 ha de forêt) mais sa superficie n'est plus que de 175 ha environ. Par ailleurs une convention avait été faite entre les communes de Kutzenhausen et Soultz-sous-Forêts dans les années 1970 pour le rattachement de terrains de Kutzenhausen à la chasse de Soultz-sous-Forêts et inversement.

Le Maire a pris contact avec les services juridiques du Conseil Général pour différentes questions dont la convention de gré-à-gré pour un lot inférieur à 200 ha et le rattachement de terrains entre les 2 communes.

La constitution des lots de chasse sera définie lors de la prochaine réunion du conseil municipal.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- de consulter par écrit les propriétaires fonciers ayant à se prononcer sur l'affectation du produit de fermage
- de désigner MM. Dominique STOHR et Christian KLIPFEL membres de la commission de location de la chasse, cette commission étant présidée par le Maire ou son représentant.

## **POINT 8 : PERSONNEL COMMUNAL**

### **1. Heures supplémentaires de dimanches et jours fériés et de nuit**

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le paiement des heures supplémentaires de dimanches et jours fériés et de nuit aux employés des services techniques pour leur travail lors des festivités de la fête nationale le 13 juillet 2014 et de la course cycliste le 17 août 2014 :

- **13 juillet 2014**
  - 4 heures supplémentaires de dimanche et 3,50 heures supplémentaires de nuit pour Christian BILLMANN
  - 3,50 heures supplémentaires de nuit à Yannick DELILLE
  - 5 heures supplémentaires de dimanche et 3,50 heures supplémentaires de nuit pour Jean-Yves JUNG
  - 1,50 heure supplémentaire de dimanche et 2,50 heures supplémentaires de nuit pour Eric KREISS
- **17 août 2014**
  - 1 heure supplémentaire de dimanche pour Thomas GORGUS.

### **2. Remplacement d'agents titulaires indisponibles par des agents non-titulaires**

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise l'engagement d'agents non titulaires pour assurer le remplacement des agents titulaires momentanément indisponibles pour l'ensemble des cadres d'emploi de la commune à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2014. Les agents non titulaires seront rémunérés au 1<sup>er</sup> échelon du grade concerné.



### **3. Création de l'emploi d'adjoint administratif territorial de 1<sup>ère</sup> classe**

Catherine STRASSEL ayant réussi le concours d'adjoint administratif territorial de 1<sup>ère</sup> classe, le conseil municipal, à l'unanimité, crée l'emploi à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2014 et supprime l'emploi d'adjoint administratif de 2<sup>e</sup> classe que l'intéressée occupait.

### **4. Autres**

- **Réajustement des coefficients d'emploi et de rémunération des adjoints techniques territoriaux s'occupant de l'entretien des écoles**

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à réajuster les coefficients d'emploi et de rémunération des agents d'entretien des écoles à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2014. Le conseil municipal sera informé des modifications lors de la prochaine réunion.

## **POINT 9 : AFFAIRES FINANCIERES**

### **1. Attributions et demandes de subventions**

- **Attribution de subventions exceptionnelles**
  - **Cocktail Mélodies**

Le conseil municipal, à l'unanimité, attribue une subvention exceptionnelle de 60 € à l'association Cocktail Mélodies pour les boissons et grillades servies aux intervenants lors de la fête de la musique du 21 juin 2014.

- **Judo club**

Le conseil municipal, à l'unanimité, attribue une subvention exceptionnelle de 300 € au Judo club pour la participation des membres aux manifestations des 11 novembre 2013, 10 janvier 2014 et 11 novembre 2014. La subvention exceptionnelle de 100 € pour la participation au 11 novembre 2014 sera versée après la manifestation.

- **Demande de subvention exceptionnelle**
  - **Tennis club**

Le Maire fait part à l'assemblée que le tennis-club de Soultz-sous-Forêts a organisé un stage pour les jeunes du 18 au 22 août 2014, encadré par un moniteur et l'équipe d'initiateurs bénévoles du club. Le coût de revient de ce stage s'élève à 600 € pour le club qui sollicite une aide financière de la commune.

Il rappelle qu'en 2013 le conseil municipal avait accordé une subvention exceptionnelle représentant 30 % du coût réel et propose de repartir sur la même base.

Le conseil municipal, à l'unanimité, attribue une subvention exceptionnelle de 180 € au tennis club de Soultz-sous-Forêts représentant 30 % du coût de revient du stage.

## **POINT 10 : DIVERS**

### **1. Diverses informations et communications**

- Rénovation du réseau des sous-préfectures dans le département du Bas-Rhin : suite à la proposition des préfets de la région Alsace et de la région Lorraine soumise au Ministre de l'Intérieur pour la rénovation du réseau des sous-préfectures dans les départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle, le Préfet d'Alsace a fait parvenir la proposition de modification des limites de l'arrondissement auquel notre commune est rattachée (fusion des arrondissements de Haguenau et Wissembourg) – le dossier sera présenté en conseil municipal lors de la prochaine réunion

- Remerciement de Raymond FRANK et Sophie DIETENBECK pour l'organisation du « premier parcours des arts » et rendez-vous pour la prochaine édition en 2016
- Arrivée le 1<sup>er</sup> septembre 2014 de M. Vincent LEFORT qui sera chargé de la gestion de la forêt communale sur le triage de Soultz-sous-Forêts. Il sera logé à la maison forestière d'Oberhoffen-sur-Moder
- Manuel HARTHEISER, directeur du supermarché Match et son équipe invite les membres du conseil municipal à une dégustation gratuite de vins **le 18 septembre 2014** après la fermeture du magasin à 20 heures

## **2. Prochaines réunions et manifestations**

- 4 septembre 2014 à 18 heures : réception à l'occasion du départ de Madame Corinne CHAUVIN, Sous-Préfète de Wissembourg-Haguenau
- 20 septembre 2014 : ouverture de la saison culturelle du relais culturel La Saline
- 25 septembre 2014 à 19 heures : réunion de la commission Communication, démarche participative et événementiel
- 1<sup>er</sup> octobre 2014 à 20h15 : prochaine réunion du conseil municipal
- 3 octobre 2014 à 20 heures : réunion de la commission de fleurissement et d'illuminations pour les perspectives de fleurissement 2015
- 18 octobre 2014 : inauguration du pôle scolaire

## **3. Interventions**

- Christian KLIPFEL signale un problème d'entretien des abords de la gare et de stationnement régulier des voitures sur la bande cyclable devant la gare